



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Présent(e)s : BASTIEN Olivier, BAZIN Alain, CREUSILLET Aurélien, FOURRIERE Laurent, FOURRIERE Bruno, PHILIPPE Guy

Excusé(e)s : FERVILLE Fanny

Absente : LIPPERT Carine, FEYEN Marjorie

Malfaçons station d'épuration:

Suite aux problèmes constatés de perforation de la bâche par les roseaux, et devant le refus du maître d'oeuvre de reconnaître ces désordres, il convient de faire un recours devant le tribunal administratif. Après conseil de l'assistance technique du conseil départemental et du service juridique de l'association des maires, le cabinet d'avocats de Me LEBON a été retenu par les différentes collectivités concernées par le même type de problème.

Après explications, le conseil autorise le maire à ester en justice auprès du tribunal administratif afin de réaliser un référé d'expertise.

Travaux d'élagage :

Le conseil accepte les devis :

- de l'entreprise MT Services pour la réalisation de travaux d'élagage le long du bois du Jury. Le montant des travaux s'élève à 1 656 € H.T.
- de l'entreprise S'PASS VERT pour la taille des prunus du village pour un montant de 490€ H.T.

Convention maintenance des cloches :

Le conseil autorise le maire à signer une nouvelle convention d'entretien et de maintenance des cloches avec la société CHRETIEN d'une durée de 3 ans pour un montant annuel de 203€ HT

Fourrière animale :

La commune a l'obligation réglementaire de disposer d'une fourrière animale. Après en avoir délibéré, le conseil autorise le maire à conventionner avec le groupement de commande géré par la commune d'Euvezin.

Devenir des Eglises :

Suite au colloque organisé conjointement par le CAUE, la CC Mad et Moselle, un film a été réalisé afin d'engager une réflexion sur un éventuel transfert d'usage des églises. Le film a été présenté aux conseillers. Même si aucune décision n'est arrêté, chacun s'accorde à reconnaître qu'il est nécessaire de réfléchir à la modification ou pas de l'utilisation de cet édifice. Une réunion publique sera organisée en début d'année 2019

Le Maire,
Gérard ANDRE

INFORMATIONS

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Celui-ci se déroulera dans notre commune entre le 17 janvier et le 16 février 2019. Dans toute la mesure du possible, les habitants seront invités à répondre directement sur Internet.
Toutes les explications utiles vous seront communiquées début Janvier

PANNE ECLAIRAGE PUBLIC :

Environ la moitié du village ne dispose plus actuellement d'éclairage public. Suite au coup de vent 7 décembre dernier, le réseau a été endommagé et il convient de procéder au remplacement d'environ 100 mètres de câble. L'entreprise SVT de Manoncourt sur Seille ne pourra pas procéder à la réparation avant le 26 décembre prochain.

JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE